FRC
9364

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

FAIT

AU NOM DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE,

PAR DAVID,

Sur la nomination des cinquante Membres du Jury qui doit juger le Concours des prix de Peinture, Sculpture & Architecture.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Case
FRC
17014

CITOYENS,

En décrétant que ceux des monumens des arts mis en concours, qui doivent mériter les récompenses nationales, seroient jugés par un jury nommé par les représentans du

Bibliothèque publique
THE NEWBERRY
LIBRARY

peuple, vous avez rendu hommage à l'unité & à l'indivisibilité de la République; vous avez renvoyé à votre comité d'instruction publique pour qu'il vous présentât une liste de candidats: c'est alors que votre comité a considéré les arts sous tous les rapports qui doivent les faire contribuer à étendre les progrès de l'esprit humain, à propager & transmettre à la postérité l'exemple frappant des sublimes efforts d'un peuple immense, guidé par la raison & la philosophie, ramenant sur la terre le règne de la liberté, de l'égalité & des lois.

Les arts doivent donc puissamment contribuer à l'instruction publique, mais c'est en se régénérant: le génie des arts doit être digne du peuple qu'il éclaire; il doit toujours marcher accompagné de la philosophie, qui ne lui conseillera que des idées grandes & utiles.

Trop long-temps les tyrans, qui redoutent jusqu'aux images des vertus, avoient, en enchaînant jusqu'à la pensée, encouragé la licence des mœurs: les arts ne servoient plus qu'à satisfaire l'orgueil & le caprice de quelques sybarites gorgés d'or; & des corporations despotiques circonscrivant le génie dans le cercle étroit de leurs pensées, proscrivoient quiconque se présentoit avec les idées pures de la morale & de la philosophie. Combien de génies naissans ont été étouffés dès leur berceau! combien de victimes de l'arbitraire, des préjugés, des passions, de ces écoles que le caprice ou la mode perpétuèrent! Examinons quel principe doit régénérer le goût des arts, & de-là nous conclurons qui doit être juge.

Les arts sont l'imitation de la nature dans ce qu'elle a de plus beau, dans ce qu'elle a de plus parfait: un sentiment naturel à l'homme l'attire vers le même objet.

Ce n'est pas seulement en charmant les yeux, que les

monumens des arts ont atteint le but, c'eſt en pénétrant l'ame, c'eſt en faiſant ſur l'eſprit une impreſſion profonde, ſemblable à la réalité : c'eſt alors que les traits d'héroïſme, de vertus civiques, offerts aux regards du peuple, électriſeront ſon ame, & feront germer en lui toutes les paſſions de la gloire, de dévouement pour le ſalut de la patrie. Il faut donc que l'artiſte ait étudié tous les reſſorts du cœur humain ; il faut qu'il ait une grande connoiſſance de la nature ; il faut, en un mot, qu'il ſoit philoſophe. Socrate, habile ſculpteur ; Jean-Jacques, bon muſicien ; l'immortel Pouſſin, traçant ſur la toile les plus ſublimes leçons de philoſophie, ſont autant de témoins qui prouvent que le génie des arts ne doit avoir d'autre guide que le flambeau de la raiſon. Si l'artiſte doit être pénétré de ces ſentimens, le juge doit l'être encore davantage.

Votre comité a penſé qu'à cette époque où les arts doivent ſe régénérer comme les mœurs, abandonner aux artiſtes ſeuls le jugement des productions du génie, ce ſeroit les laiſſer dans l'ornière de la routine, où ils ſe ſont traînés devant le deſpotiſme qu'ils encenſoient. C'eſt aux ames fortes, qui ont le ſentiment du vrai, du grand, que donne l'étude de la nature, à donner une impulſion nouvelle aux arts, en les ramenant aux principes du vrai beau. Ainſi, l'homme doué d'un ſens exquis ſans culture, le philoſophe, le poëte, le ſavant, dans les différentes parties qui conſtituent l'art de juger l'artiſte élève de la nature, ſont les juges les plus capables de repréſenter le goût & les lumières d'un peuple entier, lorſqu'il s'agit de décerner, en ſon nom, à des artiſtes républicains, les palmes de la gloire. C'eſt d'après ces vues que votre comité me charge de vous préſenter la liſte ſuivante, pour former le jury national des arts.

Dufourny, *membre du département.*
Monvel, *acteur.*
Fragonard, *peintre.*
Fragonard, *anatomiſte.*
Julien, *ſculpteur.*
Pache.
Varon, *homme-de-lettres.*
David Leroy, *architecte.*
Fleuriot, *ſubſtitut de l'accuſateur public.*
Paſquier, *ſculpteur.*
Rondelet, *conſtructeur.*
Topinot Lebrun, *peintre.*
Cietti, *artiſte.*
Monge.
Neigeon, *peintre.*
Balzac, *architecte.*
Gérard, *peintre.*
Luſſault, *architecte.*
Lebrun, *homme-de-lettres.*
Hazard, *cordonnier.*
Habert, *architecte.*
Bonvoiſin, *peintre.*
Dardel, *ſculpteur.*
Taillaſſon, *peintre.*
Boichot, *ſculpteur.*
Leſueur, *peintre.*
Dupré, *graveur.*
Ronsin, *commandant-général de l'armée révolutionnaire.*

Caraffe, *peintre.*
Laharpe, *homme-de-lettres.*
Hébert, *ſubſtitut du procureur de la commune.*
Delannoy, *architecte.*
Haſſenfratz.
Chaudet, *ſculpteur.*
Lebrun, *marchand de tableaux.*
Cels, *cultivateur.*
Poidevin, *architecte.*
Michallon, *ſculpteur.*
Dorat-Cubières, *homme-de-lettres.*
Ramey, *ſculpteur.*
Belle fils, *peintre.*
Prudhon, *peintre.*
Haroux-Romain, *architecte.*
Neveu, *peintre.*
Thouin, *jardinier.*
Lays, *acteur.*
Gouſt, *architecte.*
Signi, *médecin.*
Leſueur, *ſculpteur.*
Allais, *architecte.*

SUPPLÉANS.

Talma, *acteur.*
Desroches, *peintre.*
Vicq-d'Azir, *anatomiſte.*

Mercetay, *graveur.*
Michaud, *acteur.*
Arni, *homme-de-lettres.*
Dejoux, *sculpteur.*
Boullé, *architecte.*
Villemain, *peintre.*
Turcadi, *graveur.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.